

AVIS PUBLIC

ERRATA AU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, qu'une modification doit être apportée au calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS, que la séance ordinaire initialement prévue le 1^{er} avril 2024 est reportée au lendemain soit **le mardi 2 avril 2024 à 19 h 30**.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 6^e jour de février 2024.

Maxime Dauplaise,
directeur général et greffier-trésorier